



L'Église dans l'espace public

Un document d'étude
de la Fédération luthérienne mondiale



FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE

Une communion
d'Églises

L'Église dans l'espace public

**Un document d'étude de la Fédération
luthérienne mondiale**

© Fédération luthérienne mondiale, 2021

Traduction : Florence Lesur

Rédaction : Département de théologie, de mission et de justice

Conception et mise en page :

Département de théologie, de mission et de justice
Bureau de communication

Photo de couverture : La délégation de la FLM à la COP20, composée de jeunes activistes de toutes les régions de la Fédération, a rencontré à Lima Mme Christiana Figueres, secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Lors d'une veillée interconfessionnelle pour le climat organisée la veille de la conférence, des mandataires de différentes religions ont remis à Mme Figueres une bougie verte symbolique qu'elle a présentée durant l'ouverture de la COP20. « La bougie de votre veillée a brillé sur le podium pour l'ouverture de la COP20 aujourd'hui, a-t-elle tweeté par la suite. Puissent les délibérations être éclairées par sa lumière. »
Photo : FLM/Sean Hawkey.

ISBN 978-2-940642-25-0

Table des matières

Préface	5
Introduction	7
Le discours mondial sur le rôle public de la religion	7
L'engagement de Dieu dans le monde, fondement du rôle de l'Église dans l'espace public	9
Objectif et structure de ce document	11
L'espace public, un lieu où tout le monde trouve sa juste place	13
Un lieu où tout le monde trouve sa juste place	13
L'espace public dans les faits	14
Des frontières fluides	15
Les Églises en tant qu'espaces publics	16
Questions sur les dynamiques de l'espace public	17
Faire Église dans l'espace public – Un point de vue luthérien	19
Libres par la grâce de Dieu : notre vocation baptismale	19
La distinction entre règne spirituel et règne temporel	20
Les défis de cette distinction	22
Questions sur la distinction des deux régimes	25
Caractéristiques de l'engagement public luthérien	27
Courage et clarté : le témoignage public luthérien dans la foi	27
Patience et persévérance : le témoignage public luthérien dans l'espérance	28
Solidarité et émancipation : le témoignage public luthérien dans l'amour	28
Questions sur les caractéristiques de l'engagement public luthérien	30
Modes d'engagement de l'Église dans l'espace public	31
Exemples d'engagement public	31
Exemple 1 : Engagement en faveur des personnes réfugiées	31
Exemple 2 : Engagement pour mettre fin à l'exclusion	32
Exemple 3 : Engagement en faveur de la justice de genre	32
Exemple 4 : Engagement en faveur de la justice climatique	33
Exemple 5 : Engagement en faveur de relations pacifiques entre les religions	33
Les trois dimensions de l'engagement public	34
Questions sur l'engagement de l'Église	36

L'ABCDE de l'engagement de l'Église dans l'espace public	37
Analyser les questions d'actualité de manière participative	37
Bâtir des relations de confiance	37
Contester l'injustice	37
Découvrir des signes d'espérance.....	38
Émanciper les personnes en difficulté.....	38
 Annexe I: L'Église dans l'espace public : déclaration de la Fédération luthérienne mondiale.....	 39
 Annexe II : Ressources recommandées.....	 43
Disponibles en français.....	43
Autres langues	43
 Le groupe d'étude	 45
Composition	45
Personnel de la FLM	45

Préface

« Un seul corps, un seul Esprit, une seule espérance ». Alors que nous nous dirigeons vers la treizième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale (FLM), qui se tiendra en 2023 à Cracovie, en Pologne, nous affirmons notre vocation à des relations de communion et à l'éthique profonde de solidarité et de réciprocité que cette vocation suppose pour notre témoignage commun dans le monde.

L'année 2020 restera gravée dans les mémoires en raison de la pandémie sanitaire mondiale et de son impact dévastateur sur les personnes et les communautés du monde entier. En tant qu'Églises répondant à des besoins qui augmentent, nous partageons avec nos prochains, dans la société au sens large, l'expérience collective de l'anxiété, de l'incertitude et de la souffrance. Nous vivons une époque où l'interdépendance entre le public et le privé se manifeste clairement dans les mesures de santé publique, le souci du bien-être psychosocial des citoyens et citoyennes, la diffusion d'informations exactes dans les médias et la lutte contre les théologies trompeuses et les discours publics néfastes.

La FLM continue d'aider ses Églises membres à améliorer le témoignage public de la communion en facilitant les réflexions en cours et élaborant des ressources pour aider les Églises et la communion mondiale à orienter et à structurer leur témoignage commun en ces temps difficiles. Notre engagement est d'offrir à la fois des réponses d'actualité et des moyens constructifs de progresser autour de la question principale de ce document : quel est le rôle de l'Église dans l'espace public ?

Si la COVID-19 a pu nous éloigner physiquement, nous sommes restés liés en tant que Corps unique, avec une seule foi et une seule espérance, prenant soin les uns les autres pour rendre un témoignage vivifiant dans ce monde. Nos réflexions théologiques et nos mesures concrètes à différents

niveaux s'appuient sur une collaboration permanente, non seulement avec les acteurs de la société civile et les agences des Nations unies, mais aussi avec des partenaires œcuméniques et interconfessionnels.

Cette édition révisée de *L'Église dans l'espace public* comprend par ailleurs des ressources supplémentaires recommandées afin de présenter des publications clés et des outils pratiques de la FLM et de ses partenaires. Nous nous réjouissons que ce document d'étude ait été traduit en différentes langues pour que les Églises membres de la FLM, partout dans le monde, puissent se mobiliser davantage et s'atteler avec fidélité à tout ce que Dieu nous appelle à entreprendre. Puisse ce document continuer de permettre à la communion luthérienne et à ses partenaires de renforcer leur réflexion théologique et leur engagement transformateur dans la société, de façon adaptée aux réalités de notre époque et dans l'optique d'un avenir plein d'espérance.

Pasteur Martin Junge, Secrétaire général de la FLM

*** Préface mise à jour en 2020*

Introduction

Le discours mondial sur le rôle public de la religion

L'humanité s'interroge depuis toujours sur le rôle de la religion dans la société. Depuis quelques années, cette question connaît un regain d'intérêt de la part du public. Dans la mesure où elle touche le cœur, l'esprit et les gestes des êtres humains, la religion jouit d'un pouvoir et d'une influence immenses. Il existe des précédents spectaculaires de la façon dont les idées et les activités religieuses ont contribué au bien-être de l'humanité en protégeant la dignité de la personne humaine, mais aussi en s'attaquant à la pauvreté et à la souffrance pour les transformer. Partout dans le monde, des hommes et des femmes témoignent de la façon dont leur foi ou leur religion peut guider, libérer, reconforter, émanciper, transformer ou guérir des vies, aussi bien sur un plan individuel que collectif. Ce pouvoir vaut à la religion de recevoir éloges et applaudissements, mais suscite aussi parfois la crainte et la suspicion. Lorsque les acteurs religieux agissent de façon manipulatrice, dominatrice ou violente, ils essuient des critiques et il n'est pas rare qu'ils rencontrent de la résistance. Chaque fois que des acteurs religieux se font concurrence avec âpreté, les effets destructeurs et les divisions qui en découlent engendrent de vives inquiétudes.

Si la foi et l'appartenance religieuse sont une force et un moyen d'émancipation, elles peuvent aussi créer de la vulnérabilité. La religion exacerbe quelquefois les rapports de force cachés, mais elle peut aussi révéler les dynamiques tacites du pouvoir, de l'oppression et de la vulnérabilité.

Le sujet du rôle de la religion dans la société touche au vécu de chaque être humain et fait ressortir des enjeux systémiques. La question de savoir si la religion est une affaire publique ou privée et comment il convient de distinguer les sphères laïque et religieuse dans la société a suscité bien des discussions. Globalement, le débat est influencé par cinq grands discours au moins :

- **Religion et politique.** Comment les communautés religieuses, les acteurs politiques et les institutions doivent-ils se comporter les uns par rapport aux autres ? Quel est le cadre constitutionnel et juridique de la vie religieuse dans la société ? Comment les personnes croyantes vivent-elles leur citoyenneté dans leurs sociétés respectives ? Comment les acteurs religieux défendent-ils ou sapent-ils les principes internationaux des droits de la personne ?

- **Religion et économie.** Comment les personnes croyantes expriment-elles leur vision de la justice sociale ? Quel est leur comportement en matière de production, de consommation et de commerce dans le contexte de l'économie de marché néolibérale ? Comment les communautés religieuses réagissent-elles au fait que la logique de marché s'est imposée dans presque tous les domaines de l'existence ?
- **Religion et culture.** Comment les communautés religieuses réagissent-elles à l'influence qu'exerce la culture sur la perception, l'interprétation et l'analyse de la réalité ? Comment utilisent-elles des expressions culturelles comme les médias ? Et, inversement, comment ces expressions culturelles utilisent-elles la religion ? Existe-t-il une réflexion critique et autocritique sur le bon et le mauvais usage des médias ? Comment les différentes catégories de médias et d'expressions culturelles favorisent-elles ou freinent-elles la création d'un espace public dans la société ?
- **Religion et violence.** Comment les communautés religieuses réagissent-elles à la violence dans le cercle familial, dans les institutions, dans la rue ? Comment les pratiques religieuses et les enseignements religieux tolèrent-ils ou encouragent-ils les actes de violence ? Et, à l'inverse, comment dépassent-ils la violence et facilitent-ils la réconciliation ? Comment les communautés religieuses peuvent-elles concrétiser leur vision de la paix dans l'espace public de manière crédible et tangible ?
- **Religion et science.** Comment les visions religieuses et scientifiques du monde s'influencent-elles mutuellement ? Quelles sont les formes de savoir scientifique qui peuvent renforcer l'engagement de l'Église dans l'espace public ? Comment notre foi dans la connaissance (science) et notre connaissance de la foi (théologie et pratique religieuse) peuvent-elles coopérer pour le bien commun de la planète ?

À une époque de polarisation du débat politique dans de nombreux pays, il est primordial que les communautés religieuses fassent appel à des femmes, des hommes et des jeunes pour étudier ces questions dans des cadres variés, à l'intérieur et à l'extérieur de leurs communautés : réunions de direction et séances de réflexion dans des séminaires de théologie, rencontres dans les communautés religieuses et les lieux de culte, etc. Ces cinq discours ont une incidence sur l'étendue et sur la profondeur de l'espace public dans la société.

Les communautés religieuses doivent expliquer comment leur interprétation singulière de la foi envisage un espace public partagé, et se tenir

parfaitement informées et à l'écoute des points de vue d'autres convictions religieuses ou non religieuses. Ce faisant, elles doivent rechercher et exprimer leurs valeurs communes et, grâce à leurs échanges, apprendre à respecter leurs différences.

L'engagement de Dieu dans le monde, fondement du rôle de l'Église dans l'espace public

Dieu aime le monde et ne cesse de dialoguer avec lui : c'est cette intime conviction qui incite les Églises à s'engager dans l'espace public. Dieu a créé le monde par la Parole et lui a insufflé la vie par l'Esprit. Avec l'incarnation de Jésus Christ, Dieu est entré dans le monde de la plus intense des manières, apportant une profonde compassion aux joies et aux souffrances, mais aussi aux espoirs et aux douleurs de ce monde. En Jésus Christ, Dieu a célébré la joie des noces à Cana, veillant à ce qu'il y ait suffisamment de vin pour tout le monde. En Jésus Christ, Dieu a enduré la torture et la mort humiliante sur la croix, veillant ainsi à ce que chaque dimension de la vie humaine, même la plus cruelle et la plus douloureuse des expériences, porte la promesse de sa présence. Dieu a choisi l'incarnation de Jésus Christ comme moyen de révéler à l'humanité et à toute la création ce qu'est Dieu. Son engagement dans le monde déplace la théologie et la pratique de l'Église, l'amenant dans le monde. Dans les espaces publics.

Les Églises et nous, chrétien-ne-s, sommes façonnés par le message évangélique, cette puissance libératrice qui nous transforme pour mener une vie qui soit à l'image de l'Évangile. La redécouverte de la justification par la grâce au moyen de la foi pendant la Réforme a entraîné une vision renouvelée de la justice dans la société, transformant les individus, l'Église et d'autres institutions. La clarté spirituelle résultant de la compréhension accrue du message évangélique a libéré une incroyable énergie qui a contribué à la transformation de la société. Citons par exemple la stratégie de la caisse commune, adoptée pour lutter contre la pauvreté, qui a permis à la communauté d'assumer concrètement sa responsabilité de s'occuper des pauvres. Les réformateurs et les réformatrices ont appelé les autorités politiques et les centres de pouvoir économique non seulement à soulager les besoins immédiats du peuple, mais aussi à réduire les causes de la pauvreté, de la marginalisation économique et de l'ignorance.

L'éducation de tous et de toutes, l'une des principales préoccupations de la Réforme, est restée au cœur de la présence de l'Église dans le monde. L'objectif est de donner aux individus les moyens d'être des personnes mûres, capables de prendre leur vie en charge et d'apporter une contribu-

tion significative au bien commun. L'éducation était considérée comme un processus global impliquant la libération et le développement de l'esprit, du cœur, du corps et de l'âme, donnant ainsi à chaque être humain les moyens de réaliser pleinement sa vocation de citoyen ou de citoyenne.

Pour la tradition luthérienne, une gouvernance juste et responsable de l'Église et de la société a toujours constitué un sujet de préoccupation majeur. Alors que l'attention luthérienne était surtout centrée sur les pouvoirs publics au cours des siècles passés, dans les sociétés démocratiques plurielles d'aujourd'hui, on observe un glissement vers l'affirmation du rôle clé de la société civile et des citoyen-ne-s qui participent activement à l'espace public.

Les personnes de confession luthérienne s'investissent dans l'espace public, non seulement à titre individuel, mais aussi en tant que communauté. Les Églises luthériennes ont toujours été actives dans la société en général, par leurs discours comme par leurs actes. Depuis sa fondation en 1947, la Fédération luthérienne mondiale (FLM) publie des déclarations publiques et des résolutions sur des questions d'actualité par l'intermédiaire de ses organes directeurs. La première résolution de la Première Assemblée de la FLM, à Lund, portait sur la défense des « sans-abri, des déplacés et des réfugiés sans distinction d'origine, de langue, de nationalité ou de statut¹ ». Elle appelait l'ONU et les gouvernements nationaux à soutenir la liberté de religion ou de croyance. Depuis, la FLM n'a cessé de publier des déclarations sur des sujets et des problèmes particuliers, y compris des recommandations à l'intention des Églises membres et des responsables politiques de différents niveaux.

La présence active de l'Église dans l'espace public englobe la communication religieuse (prédication, prière), mais aussi les communications relevant de genres laïques comme les déclarations publiques et différentes formes de défense des causes. Les activités ecclésiales vont de l'intervention diaconale et de l'action communautaire en faveur de la justice et de la paix à l'échelle locale à des initiatives œuvrant pour des changements institutionnels à l'échelle locale et mondiale.

Chaque Église a sa propre trajectoire historique en ce qui concerne son engagement dans l'espace public. Plusieurs facteurs externes influencent la manière dont les Églises interviennent dans celui-ci : la Constitution et les réglementations encadrent les modalités d'organisation des communautés religieuses et leurs échanges avec les autres dans l'espace public. En outre, les situations de majorité ou de minorité influent sur leur champ d'action.

¹ Fédération luthérienne mondiale, *Proceedings of the Lutheran World Federation Assembly, Lund, Sweden, June 30 – July 6, 1947*, The United Lutheran Publication House, Philadelphia, 1948, p. 92 (en anglais).

La proximité ou la distance des Églises par rapport aux acteurs d'autres sphères de la société, comme la culture, l'économie, la politique, les médias ou le monde universitaire, pèse également sur leur mandat dans l'espace public. Il est clair que leur action dans la société ne dépend pas uniquement du nombre, car il existe de nombreux exemples de cas où des minorités religieuses créatives ont exercé un impact significatif sur leur société.

Dans certaines situations, les Églises ont été guidées par la recommandation du prophète Jérémie : « Soyez soucieux de la prospérité de la ville où je vous ai déportés et intercédez pour elle auprès du Seigneur : sa prospérité est la condition de la vôtre » (Jr 29,7). Cela a conduit les Églises à chercher activement à collaborer avec d'autres communautés pour le bien-être de toute la population. Là où les Églises sont bien établies et ont un certain pouvoir, la mise en garde de Paul est érigée en rappel salutaire concernant leur témoignage : « Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre intelligence, pour discerner quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bien, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait » (Rm 12,2).

Objectif et structure de ce document

Ce document rédigé à l'occasion du 500^e anniversaire de la Réforme a pour but de présenter l'engagement public comme la réponse permanente de l'Église à la liberté qui est la nôtre, en Christ, d'aimer et de servir notre prochain. C'est par cet engagement que se concrétisent les idées de la Réforme concernant l'Évangile, l'Église et la société. Dans la perspective de notre avenir commun en tant que communion mondiale, ce document appelle la FLM et ses Églises membres à intensifier leur engagement public.

La première partie expose les caractéristiques du concept d'espace public et avance l'idée que celui-ci doit être compris comme un lieu « où tout le monde trouve sa juste place ». Elle illustre comment la présence et les activités des Églises peuvent contribuer à créer un espace public inclusif, juste et pacifique.

La deuxième partie décrit les motifs théologiques de l'engagement public d'un point de vue luthérien. La vocation baptismale est considérée comme le fondement de l'engagement public de l'Église. Par la foi, nous faisons l'expérience que Dieu nous libère par la grâce. Cette foi fournit l'horizon à partir duquel il est possible d'imaginer le bien-être de toute l'humanité, qui est l'intention de Dieu pour ce monde ; c'est d'elle que nous vient la liberté de nous occuper avec abnégation de notre prochain en difficulté. Ce document passe en revue les idées et les défis liés au concept théologique des deux règnes ou deux régimes.

Dans la troisième partie, les caractéristiques de l'engagement public sont énoncées en rapport avec la triade de 1 Corinthiens 13 : la foi, l'espérance et l'amour. Les Églises sont appelées à l'analyse, au discernement et à l'action afin de déterminer où elles doivent prendre la parole et intervenir, avec qui elles doivent coopérer et contre qui elles doivent s'élever.

La quatrième partie illustre le propos par des exemples tirés de l'engagement de la FLM vis-à-vis de cinq questions d'actualité. Elle souligne par ailleurs qu'il faut mobiliser trois dimensions essentielles – les pratiques, les idées et les structures – pour que les Églises contribuent à faire de l'espace public un lieu où tout le monde trouve sa juste place.

La dernière partie reprend les idées maîtresses de ce document en proposant un « ABCDE » de l'engagement dans l'espace public.

Chaque partie peut servir d'outil pour analyser la dynamique entre l'Église et l'espace public dans votre contexte. Et les trois questions qui suivent chaque section pourront guider cette réflexion.

L'espace public, un lieu où tout le monde trouve sa juste place

Un lieu où tout le monde trouve sa juste place

L'objectif chrétien est de permettre à tout le monde d'accéder librement à tous les espaces de la sphère publique, sans distinction aucune, notamment de couleur, de caste, de religion ou de sexe. Cette définition a des implications à la fois physiques et sociales : à la différence des propriétés privées, les espaces publics sont des lieux accessibles à la collectivité. La société peut donc y communiquer ou échanger des idées, des ressources, des critiques et des informations sur des sujets variés. En termes physiques, par exemple, un jardin public est avant tout un jardin public. Mais il peut aussi être le lieu de rassemblements sociaux et de manifestations politiques, et endosser ainsi une fonction communicative et sociale.

Les espaces publics peuvent devenir des espaces d'émancipation sociale lorsque des groupes traditionnellement exclus des processus sociaux, politiques et économiques font entendre leur voix et voient leurs revendications publiquement prises en compte ; cela leur permet alors de contribuer aux politiques publiques et à la transformation culturelle. Au cours des dernières décennies, de nouveaux acteurs sociaux ont formé les consciences aux préoccupations féministes, économiques, écologiques, raciales ou liées aux castes.

Un espace public inclusif et intégré est le résultat de la réunion de plusieurs espaces publics en un seul où la propriété est collective et le sentiment d'appartenance, partagé. La communication sociale, rendue possible par la convergence de divers espaces publics représentant des intérêts et préoccupations variables, joue un rôle démocratique important dans la formation de l'opinion publique et dans la volonté commune de justice. Une société est d'autant mieux armée pour œuvrer au bien-être de toutes les populations qu'elle s'attache à rencontrer des perspectives, des revendications et des aspirations différentes et qu'elle les prend en compte. Trois éléments fondamentaux caractérisent un espace public où tout le monde trouve sa juste place :

- l'égalité d'accès aux biens communs et aux processus décisionnels politiques ;

- la sécurité, en particulier pour les personnes vulnérables ;
- et la participation significative et l'interaction de tous les groupes de la société.

L'espace public dans les faits

Un espace public inclusif favorise l'égalité d'accès et de participation de tout le monde, et toute personne qui y entre s'y sent bienvenue et en sécurité. Dans la réalité, cependant, les espaces publics sont souvent loin du compte.

- Dans de nombreux pays, les populations autochtones luttent pour la justice et la dignité. Défendant leur droit à la terre et à des moyens de subsistance, elles veulent sortir de la pauvreté et avoir accès aux services publics.
- Les personnes porteuses d'un handicap physique continuent de rencontrer des difficultés dans l'espace public, car il leur est souvent impossible d'accéder aux bâtiments et aux transports publics et, par conséquent, d'exercer leurs droits politiques et économiques fondamentaux.
- Le racisme et le système des castes sont largement répandus, donnant lieu à d'innombrables expériences de discrimination dans tous les domaines de la vie et à des déchaînements récurrents de violence, de destruction et de mort.
- Se promener dans la rue se révèle souvent dangereux, en particulier pour les femmes et les personnes perçues comme différentes.
- L'opinion publique commence à prendre conscience des agressions dont sont victimes les personnes gay, lesbiennes et transgenres dans l'espace public.
- Divers actes d'intolérance religieuse hantent de nombreuses sociétés, et l'inexistence ou la piètre application de la liberté de religion ou de conviction font obstacle à l'égalité d'accès à l'espace public.
- Les groupes vulnérables et minoritaires ont moins accès aux biens communs et sont souvent représentés de manière injuste dans les médias.

- Le public est bombardé de publicités vantant des idéaux physiques irréalistes et une idéologie consumériste intenable.

Les dynamiques de la manipulation, de la domination et de l'exploitation sont à l'origine de la ségrégation, de l'inégalité des représentations et de l'exposition au danger et à la violence. Dès lors qu'un groupe est ignoré ou activement marginalisé dans les débats publics, que ses revendications ne sont pas correctement prises en compte, il est de facto exclu de l'espace public. L'exclusion est étroitement liée à la domination de certains groupes par le biais d'un pouvoir politique, économique, culturel ou religieux, ou du pouvoir des médias. L'exclusion peut également prendre la forme du harcèlement. Les personnes concernées sont alors incluses dans l'espace public, mais leur inclusion est assortie de pressions et d'intimidations.

Les méthodes de communication violentes, manipulatrices ou intimidantes nous montrent la nécessité d'œuvrer sans relâche en faveur d'un espace public qui est ouvert à tout le monde et dans lequel des personnes aux identités différentes peuvent entretenir des relations pacifiques et constructives sur un pied d'égalité. La faculté d'agir dans les espaces publics s'accompagne de l'obligation de préserver et d'améliorer leur caractère accueillant, inclusif et interactif.

Il est essentiel de trouver des méthodes appropriées pour gérer les conflits dans l'espace public. Les voix malveillantes et les discours de haine fragilisent l'espace public partagé. Pour y remédier, il faut un cadre juridique qui encourage et protège les débats libres, constructifs et non violents dans l'espace public. Cette démarche doit être préconisée et appuyée par une éthique de dialogue avec le public.

Des frontières fluides

Il n'est pas possible d'appliquer une distinction stricte entre le public et le privé. L'espace public d'une société forme une chaîne ininterrompue avec l'individu et le collectif. Depuis nos foyers et nos églises, nous participons à des échanges publics par le biais de forums en ligne, de conversations en petits groupes et de divers événements religieux. Nous nous engageons sur des thèmes qui exercent une influence sur notre vie non seulement sur un plan collectif, mais aussi sur un plan très personnel. Les dispositions sociales qui répondent aux besoins fondamentaux que sont la nourriture, un logement, des vêtements, les droits du travail, la santé et l'éducation ont un impact direct sur notre vie quotidienne. Elles déterminent le nombre d'heures que nous pouvons passer en famille, le degré de sécurité que nous pouvons ressentir en cas de maladie ou de blessure et les perspectives que nous pouvons offrir aux générations futures.

Les frontières de ce qui est public sont fluides et sujettes à renégociation. En définissant les espaces publics comme des espaces accessibles à la collectivité par opposition aux propriétés privées, il faut garder à l'esprit que les droits de propriété ne sont pas naturels : ils ne peuvent être détenus qu'avec une certaine adhésion du public. De même, en décrivant les espaces publics comme des espaces de communication dans lesquels une société partage des idées et des informations, il faut se rappeler que la plupart des questions débattues en public ne sont pas strictement liées au collectif, mais concernent également l'existence d'individus, de petits groupes et d'associations.

La protection de l'environnement et les changements climatiques, par exemple, sont des sujets d'actualité qui concernent tout le monde et qui exigent des dispositions de la part des individus, des organisations et des gouvernements. Dans les espaces publics, nous contribuons à former les consciences et nous recevons en retour d'autres informations sur les enjeux de la pollution, de la salubrité de l'eau et de l'exploitation des ressources humaines et naturelles, mais aussi sur les résolutions communes à mettre en œuvre au niveau individuel, institutionnel et gouvernemental.

Les structures de la famille, de la vie privée et de l'intimité définissent les rôles généralement dévolus aux hommes et aux femmes en fonction de leur genre. Ces rôles valent aussi bien pour le public que pour le privé et ne peuvent pas se limiter à une seule sphère. C'est avec une notion stricte du cercle privé que les femmes ont été cantonnées à la maison et privées d'accès aux espaces du monde universitaire, de la politique et des responsabilités religieuses. Une notion fluide du public et du privé, soulignant le caractère relationnel des deux sphères, permet d'aborder sous un angle critique les rapports de force qui sous-tendent les identités de genre et qui excluent traditionnellement les femmes des processus d'émancipation dans le public, les cantonnant au cercle privé.

Les Églises en tant qu'espaces publics

Les Églises ont une dimension publique, car leur vocation est d'être envoyées en tant qu'agents de transformation dans le monde. Par leur vision du bien commun, elles contribuent à la vie publique. Elles n'y contribuent pas seulement par leurs actes et par leurs paroles à l'extérieur, mais aussi par la manière dont elles créent des espaces à l'intérieur, en leur sein. Les membres d'une église viennent souvent de milieux différents, que ce soit en raison de leur âge, de leur sexe, de leur éducation, de leur classe sociale, de leur race, de leur caste, de leur orientation sexuelle ou de leur appartenance ethnique. Au milieu de cette diversité singulière, ils et elles

trouvent à l'église un espace important pour discuter des problèmes qui concernent leur société tout entière. Là, en chaire ou en petits groupes, nous pouvons leur donner la chance d'aborder des sujets tels que leur expérience de l'intolérance religieuse ou les formes variables d'inégalité entre les sexes, les races, les castes et les classes sociales qui existent dans notre propre Église et dans la société en général.

En plus d'offrir des espaces de communication sur des sujets d'intérêt commun, les Églises ont également une présence publique physique dans la société. Les lieux de culte contribuent à façonner le paysage public. Les rituels liturgiques sont visibles et les gens qui passent peuvent entendre carillonner les cloches des églises. Les Églises peuvent aussi offrir un espace aux individus qui recherchent la paix et la tranquillité, ou un refuge et un toit aux personnes qui habitent dans l'espace public.

Lorsque les communautés ecclésiales prennent une part active à l'espace public, elles rencontrent des personnes et des groupes qui ont d'autres religions et d'autres visions du monde, et elles s'efforcent de contribuer au bien commun en abordant des sujets intéressants toutes les parties. La justice et la paix sont des dons de Dieu qui ne sont pas destinés seulement aux fidèles d'une même église, mais à toute la création. Les chrétiens sont appelés à participer à la mission de Dieu qui est source de vie en abondance pour tout le monde, et pas seulement pour les personnes qui vont à l'église. Lorsqu'elles s'isolent des sujets de préoccupation généraux de leur société, les Églises ratent l'occasion d'être le sel et la lumière du monde (Matthieu 5,13-16). En Christ, Dieu embrasse nos fragilités et nos souffrances, et conduit l'existence humaine à une vie nouvelle. Il incite les Églises à sortir des murs de leur institution et à demeurer de façon prophétique au milieu des cris et des espérances qui résonnent dans leur contexte local et mondial.

Questions sur les dynamiques de l'espace public

- Quels sont les espaces publics notables et dominants et les principaux enjeux dans votre contexte ?
- Qui sont les acteurs influents et quelles sont les voix qu'il faudrait davantage écouter ?
- Comment peut-on améliorer la qualité des conversations publiques ?

Faire Église dans l'espace public – Un point de vue luthérien

Libres par la grâce de Dieu : notre vocation baptismale

Nos Églises s'engagent dans l'espace public non pas en dépit de leur foi, mais sur l'inspiration de celle-ci. Les dons du baptême et de la sainte Cène guident et affermissent le témoignage de l'Église dans l'espace public. C'est le don du baptême qui fait de l'Église une communauté ; il crée un lien particulier entre les personnes de confession chrétienne et entre les Églises.

Le baptême témoigne de la grâce inconditionnelle de Dieu, le créateur de l'Univers, qui œuvre à une création nouvelle au cœur de ce monde et qui compte sur les êtres humains pour préparer son chemin. Le Dieu trinitaire fait montre d'une fidélité qui s'exprime souvent de manière surprenante. L'incarnation en Jésus Christ raconte comment le Christ est entré dans ce monde en se dépouillant (Philippiens 2). Le chemin de la croix bouleverse nos habitudes humaines, remet en question le prestige, le pouvoir, le statut, et ouvre une nouvelle façon d'être au monde.

Le baptême enseigne à l'Église qu'il faut considérer toutes les personnes humaines comme étant créées à l'image de Dieu et égales en dignité. Ayant l'assurance que Dieu nous a réconciliés avec lui, nous sommes libres de prendre soin des autres. Dans son traité *De la liberté du chrétien*, Luther a résumé cette notion comme suit :

Le chrétien est un libre seigneur sur toutes choses et il n'est soumis à personne.
Le chrétien est un serviteur obéissant en toutes choses et il est soumis à tout un chacun².

En déclarant joyeusement que « tout ce qui provient du baptême³ » est en communion directe avec Dieu, la tradition luthérienne insiste sur le fait que chaque personne baptisée est appelée et habilitée à participer à

² Martin Luther, « Traité de la liberté chrétienne », *Œuvres*, t. 1, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1999, p. 840.

³ Martin Luther, « À la noblesse chrétienne de la nation allemande », *Œuvres*, t. 2, Genève, Labor et Fides, 1966, p. 86.

tous les aspects de la vie ecclésiale (1 Pi 2). Dieu le Saint-Esprit répand les dons de Dieu sur toute l'Église (Ep 4,11-13 ; 1 Co 12,4-11) et fait se lever des femmes et des hommes qui doivent contribuer à nourrir la communauté. Ainsi, toute l'Église et tous ses membres participent au témoignage public de l'Église. Tous les cœurs, tous les esprits et toutes les mains sont nécessaires pour qu'elle puisse partager la vision de Dieu pour ce monde et s'élever contre l'injustice. Le baptême implique un appel à une vie de foi, d'espérance et d'amour au service de son prochain et du bien-être de tous les êtres humains. Ainsi constitue-t-il le fondement de l'engagement chrétien à la fois dans l'Église et dans l'espace public.

Le don de la sainte Cène soutient et affermit la communauté ecclésiale. Rappel constant de la réconciliation que le Christ a apportée au monde entier, la sainte Cène appelle les fidèles à une ambassade au nom du monde réconcilié (cf. 2 Co 5,20).

Les dons du baptême et de la sainte Cène constituent et affermissent l'Église en tant que communauté de la Parole de Dieu. Ensemble, ils renvoient à la vocation fondamentale de l'Église : sa mission globale de proclamation, de diaconie prophétique et de défense des droits. Sa voix dans l'espace public fait partie intégrante de cette mission. Les différents contextes d'intervention publique par la parole et par les actes – dans l'Église comme dans la société en général – doivent être soigneusement distingués et mis en relation les uns avec les autres. À cet égard, le concept des deux règnes qui s'est développé dans la tradition luthérienne offre des approches directrices.

La distinction entre règne spirituel et règne temporel

La distinction entre règne temporel et règne spirituel joue un rôle important dans la théologie luthérienne. Luther a vivement critiqué l'ingérence indue des autorités temporelles dans les affaires spirituelles, et l'intérêt excessif des acteurs religieux pour les affaires temporelles. Dans ses réflexions sur l'autorité temporelle, il a formulé les acceptions et la portée distinctes des deux règnes et souligné leurs limites respectives⁴.

La doctrine des « deux règnes » a été remplacée depuis quelques années par la terminologie des « deux régimes », qui fait ressortir les deux façons différentes dont Dieu gouverne le monde et dont il s'occupe de lui. Au cœur du régime spirituel réside l'expérience de la justification par le partage de la Bonne Nouvelle de Dieu pour la création. Et au centre du

⁴ Martin Luther, « De l'autorité temporelle et des limites de l'obéissance qu'on lui doit », *Œuvres*, t. 4, Genève, Labor et Fides, 1958, p. 19 et suiv.

régime temporel se trouvent le souci de la justice et l'établissement d'un ordre stable garantissant la paix dans la société.

Luther appelle le premier régime l'« œuvre propre » de Dieu (*opus proprium*), car la diffusion de l'Évangile exprime l'essence même de Dieu, qui est l'amour. Le deuxième régime correspond en revanche à son « œuvre étrangère » (*opus alienum*). En effet, elle n'est nécessaire que pour des raisons extérieures, à savoir le péché humain, qui provoque des désordres destructeurs dans la société.

Dans le régime temporel, les lois permettent de structurer et d'organiser la société pour que tout le monde puisse vivre ensemble en paix. Les lois sont appliquées par des tribunaux qui sont rendus nécessaires par la réalité du péché et de la culpabilité. Ce régime n'en est pas moins motivé lui aussi par l'amour de Dieu, car il fait partie du monde que Dieu préserve (*conservatio mundi*) : Dieu ne laisse pas les êtres humains seuls avec le désordre qu'ils ont créé. Toutefois, il ne s'agit pas d'une expression directe de l'amour de Dieu, puisque les autorités doivent avoir le pouvoir et les moyens d'obliger la population à obéir aux règles ou être en mesure de recourir à la force pour mater la violence.

Le régime spirituel renvoie pour sa part au règne de Dieu sur la nouvelle création réconciliée, qui commence déjà à se manifester dans la communauté des croyant-e-s. Aucun tribunal n'y sera nécessaire, puisqu'il constituerait une contradiction directe avec le caractère du régime spirituel. C'est la raison pour laquelle la distinction entre les deux régimes implique de critiquer toute tentative visant à encourager la diffusion de l'Évangile par la coercition. L'article 28 de la Confession d'Augsbourg souligne que les évêques doivent prêcher l'Évangile, « sans contrainte humaine, uniquement par la Parole de Dieu⁵ » (*sine vi humana, sed verbo*). Cette remarque décrit le caractère de l'œuvre propre de l'Église, qui est de convaincre, pas de contraindre.

Nous devons prendre conscience qu'en dépit de ces notions théologiques importantes de distinction entre les deux régimes, les concepts de la liberté religieuse et de la tolérance n'étaient pas encore parfaitement compris au seizième siècle. Les courants réformateurs luthériens ont également contribué à des actes d'intolérance et de coercition religieuses. Citons par exemple la prise à partie de groupes plus radicaux, la persécution des « anabaptistes » et l'entretien contre les Juifs d'une polémique ouverte qui a résonné pendant des siècles – des actes qui ont été désavoués au cours des dernières décennies, dans une quête

⁵ « La Confession d'Augsbourg », dans André Birmelé et Marc Lienhard (dir.), *La Foi des Églises luthériennes. Confessions et catéchismes*, Cerf/Labor et Fides, Paris/Genève, 1991, p. 85.

de repentance et de réconciliation⁶. Ces processus nous ont sensibilisés aux dangers des contradictions dans nos enseignements et nos pratiques. Nous affirmons que la nécessité de laisser le *sine vi humana sed verbo* déployer tout son potentiel n'a rien perdu de son importance.

Les défis de cette distinction

Dieu règne sur le régime temporel comme sur le régime spirituel. Autrement dit, aucun aspect de la réalité n'échappe à son engagement dans ce monde et aucun aspect de la réalité n'est hors de sa portée. L'Église est appelée à communiquer l'amour de Dieu pour ce monde dans ses paroles et dans ses actes. Par conséquent, lorsqu'elle est témoin d'injustices et d'oppressions dans le régime temporel, elle doit le faire savoir, renforcer le pouvoir d'agir des faibles, se mettre au service des personnes en difficulté et protéger les individus vulnérables.

La distinction entre les deux régimes du Royaume de Dieu présente des avantages et des inconvénients. Par exemple, ce concept a été utilisé à tort pour suggérer qu'une Église véritablement spirituelle devait s'abstenir de toute participation publique afin de conserver sa pureté et sa perfection. Il a également encouragé une obéissance aveugle dans des situations où l'Église, en raison de sa foi et sa mission, aurait dû résister.

En revanche, l'un des avantages de cette distinction est qu'elle nous aide à comprendre comment nous pouvons dialoguer dans la sphère

⁶ En 1984, l'Assemblée de la FLM à Budapest a pris acte des déclarations sur « Luther, le luthéranisme et les juifs ». Les luthérien-ne-s ont reconnu que les remarques anti-juives de Luther et la violence de ses attaques contre les personnes de confession juive étaient un péché, et ont pris l'engagement d'éviter dorénavant de commettre le même péché dans leurs Églises. Voir la documentation en annexe de Wolfgang Greive et Peter Prove (dir.), *A Shift in Jewish-Lutheran Relations? A Lutheran Contribution to Christian-Jewish Dialogue with a Focus on Anti-Semitism and Anti-Judaism Today*, Documentation FLM n° 48, Fédération luthérienne mondiale, Genève, 2003, p. 196 (en anglais), à l'adresse : www.lutheranworld.org/sites/default/files/dts-doc48-jewish-full.pdf.

Pour la persécution des anabaptistes et l'appui théologique de cette persécution par les réformatrices et réformateurs luthériens, l'Assemblée de la FLM à Stuttgart en 2010 a demandé le pardon « de Dieu et de nos sœurs et frères mennonites » : Fédération luthérienne mondiale, *Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Rapport officiel. Onzième Assemblée de la FLM, Stuttgart, Allemagne, 20-27 juillet 2010*, Fédération luthérienne mondiale, Genève, 2010, p. 47 et suiv., à l'adresse : <https://www.lutheranworld.org/sites/default/files/LWF-Eleventh-Assembly-Report-FR.pdf>. Les représentant-e-s mennonites ont reçu les luthérien-ne-s à bras ouverts en déclarant : « Dans la joie et l'humilité, nous nous joignons à Dieu pour accorder le pardon » (ibid., p. 50). Les deux parties se sont engagées à approfondir leurs relations mutuelles.

publique avec des personnes extérieures à l'Église sans insister pour qu'elles deviennent chrétiennes. De plus, le concept des deux régimes nous encourage à ne pas abandonner notre foi dans l'espace public. Il fournit ainsi une orientation pour vivre notre vocation chrétienne dans une société marquée par la pluralité religieuse.

Une autre force de ce concept réside dans son pouvoir de diagnostic à l'égard des relations complexes entre religion et politique. Luther a conseillé et exhorté les princes sur un certain nombre de questions politiques. Il n'a pas laissé le risque de mal juger une situation l'empêcher de prodiguer des conseils politiques. De nos jours, comme du temps de Luther, de graves malentendus entourent cette tâche. L'Église doit suivre de près le discours public et être toujours prête à y participer. Mais, dans le même temps, elle ne doit jamais perdre sa capacité à distinguer correctement le temporel et le spirituel. D'un point de vue luthérien, les ambitions politiques théocratiques doivent être clairement dénoncées. La tâche de l'Église n'est pas de dominer l'espace public, mais plutôt de mettre en garde contre toute vision du monde ou religion (chrétienne ou autre) qui voudrait s'ériger en idéologie propre à dominer l'espace public.

La distinction entre les deux régimes est utile pour discerner le rôle qui revient à la religion par rapport aux questions politiques. La distinction entre la loi et l'Évangile sert de panneau indicateur à l'Église dans sa proclamation. Certes, sa mission première est d'annoncer l'Évangile, mais pour ce faire, elle doit appliquer la loi comme il faut. La tradition luthérienne distingue l'usage théologique et l'usage civil de la loi. Dans son usage théologique, la loi démasque et condamne l'être humain en tant que pécheur. Dans son usage civil, elle vise à maintenir l'ordre civil au milieu d'un monde pécheur. Ces deux aspects de la proclamation soulignent l'importance d'opérer les bonnes distinctions tout en maintenant les différentes sphères en relation les unes avec les autres, au nom de l'engagement de Dieu avec le monde entier.

Luther était parfaitement conscient des dangers d'un gouvernement injuste. Il prônait une évaluation critique du pouvoir politique, tant dans le monde de l'Église que dans celui du gouvernement temporel. Selon lui, une gouvernance juste est une condition préalable indispensable pour vivre ensemble dans la justice et la paix. L'Église doit demander des comptes aux autorités temporelles au regard de sa compréhension de la grâce et de la justice de Dieu. À l'inverse, lorsqu'une Église luthérienne assume des tâches qui pourraient ou qui devraient être accomplies par l'État, elle doit réfléchir posément à la compatibilité de ces tâches avec sa mission.

L'unité sous le seul règne de Dieu exige un exercice du pouvoir responsable et transparent au sein de l'Église comme dans le régime temporel : la manière dont les Églises traitent les différences et organisent leurs

processus décisionnels fait partie intégrante de leur témoignage public. Leur crédibilité dépend en grande partie de ces questions apparemment triviales – et à juste titre. De nos jours, une part importante de la discipline ecclésiastique repose sur des structures synodales et collégiales auxquelles participent des personnes aussi bien laïques qu'ordonnées.

L'Église doit reconnaître et respecter le fait que le règne de Dieu est à l'œuvre dans le régime temporel, et elle doit être ouverte pour y faire l'expérience de la présence de Dieu. Les droits constituent un cadre important pour favoriser la participation dans la sphère publique. Ils offrent des mécanismes permettant de gérer la différence et la diversité des citoyen-ne-s et de garantir leur égalité devant la loi. Les droits sont des instruments essentiels pour remettre en question les discours opposant les groupes majoritaires aux groupes minoritaires. Ils permettent en outre de reconnaître les injustices et de les appeler par leur nom. En s'appuyant sur sa vocation de porte-parole de tous les êtres humains parce qu'ils sont créés à l'image de Dieu, l'Église souligne le fait que les personnes opprimées, pauvres ou vulnérables ne sont pas des objets de charité, mais des sujets de droit. Ainsi peut-elle mobiliser les structures juridiques compétentes et faire respecter les normes internationales des droits de la personne.

Dès lors, en se basant sur la distinction entre les deux régimes, quelle est la vocation particulière de l'Église dans l'espace politique et public ? Premièrement, les Églises doivent prendre position contre la politisation de la religion et contre la « régionalisation » de la politique. Une telle instrumentalisation de la religion et de la politique déforme et trahit le sens et la fonction des deux régimes, et devient destructrice pour l'ensemble de la société. Deuxièmement, les Églises doivent préserver avec soin la distinction entre les institutions étatiques et la religion – tant en ce qui concerne leur propre usage du pouvoir que l'usage légitime du pouvoir par les instances gouvernementales. Troisièmement, les Églises doivent observer de près la sphère politique et s'impliquer si nécessaire, en s'appuyant sur leur compréhension de la justice et de la grâce de Dieu comme une réalité sociale concrète. Quatrièmement, les Églises doivent affirmer que l'espace public est un espace partagé où elles cohabitent avec des personnes d'autres religions et convictions. Dans cet espace partagé, les droits de la personne sont devenus un vecteur de langage commun. Ils permettent de trouver un terrain d'entente pour nous attaquer ensemble à des problèmes mondiaux.

Questions sur la distinction des deux régimes

- Quelles expériences historiques ou contemporaines de votre Église ont révélé un dysfonctionnement ou au contraire le bon fonctionnement de la distinction entre les régimes temporel et spirituel, ou encore son importance aujourd'hui ? Quels motifs bibliques et théologiques guident votre Église dans son engagement public ?
- Comment votre Église s'assure-t-elle de la responsabilité et de la transparence de ses structures de gouvernance et de l'exercice du pouvoir en son sein ?
- Comment pouvons-nous participer de manière constructive à des discours publics communs, par exemple sur les droits de la personne ou les objectifs de développement durable ?

Caractéristiques de l'engagement public luthérien

Courage et clarté : le témoignage public luthérien dans la foi

La profonde conviction luthérienne que les croyant-e-s sont justifiés par la grâce est liée à une conscience tout aussi aiguë de ce que le croyant est à la fois juste et pécheur et la croyante, juste et pécheresse. Nous sommes sans défense devant Dieu, dont nous interprétons toujours mal la volonté. Et en même temps, nous sommes remplis de la grâce de Dieu, et nous accomplissons spontanément sa volonté. Il incombe à tout-e croyant-e de confession luthérienne de reconnaître ces deux aspects, qui façonnent sa réalité et celle de l'Église. L'Église, communauté de croyantes et de croyants, doit reconnaître la réalité de cette double nature juste et pécheresse.

C'est la raison pour laquelle l'Église ne peut pas revendiquer une position de supériorité dans le discours public en vertu d'une prétendue autorité sainte. La justice chrétienne consiste à reconnaître que Dieu est Dieu et que la grâce est un don. Les personnes de confession chrétienne sont libérées par la grâce de Dieu pour reconnaître que leur propre injustice et les injustices sociales sont un problème qui les concerne tout autant que la société tout entière. Voilà quelle est l'expression publique courageuse de la liberté de proclamer et de servir qui est donnée à l'Église.

La Bible nous incite à être toujours prête ou prêt à justifier notre espérance devant celles et ceux qui nous en demandent compte, et à le faire avec douceur et respect (cf. 1 Pierre 3,15 et suiv.). Il n'y a donc pas de contradiction entre la mission et l'engagement dans l'espace public tel qu'il est décrit dans ce document. Annoncer l'Évangile est une activité fondamentalement publique, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des murs de l'église. Selon la conception luthérienne, le culte du dimanche est un événement public, même s'il exprime entre les personnes qui y participent une communauté spirituelle se manifestant à travers les sacrements. Les prédications et les autres formes de proclamation annoncent l'amour de Dieu et la puissance libératrice de sa grâce dans ce monde.

L'Église doit être à l'écoute de la Parole de Dieu pour pouvoir l'annoncer. À la lumière des multiples messages religieux diffusés par des médias de toutes sortes, il peut être difficile de discerner la voix de Dieu. Par consé-

quent, une réflexion théologique est essentielle pour que l'Église puisse interpréter sa Parole. Elle suppose d'évaluer la façon dont l'Église lit la Bible et comprend les enseignements luthériens aujourd'hui. L'analyse du contexte local et mondial représente une part importante des processus de discernement théologique et éthique. Ce travail théologique est une source fondamentale de clarté pour le témoignage public de l'Église.

Patience et persévérance : le témoignage public luthérien dans l'espérance

« Certes, le règne de Dieu vient de lui-même, sans notre prière ; mais, dans cette prière, nous demandons qu'il vienne aussi à nous⁷. » La brève explication du Notre Père que donne Luther dans le *Petit Catéchisme* décrit la deuxième dimension du témoignage public luthérien : la dimension de l'espérance dans la patience et la passion prophétique. Le témoignage public luthérien s'inscrit dans le vaste horizon que nous ouvre l'invitation de Dieu à l'avenir qu'il promet. Cette perspective du royaume de Dieu donne aux activités ecclésiales une pertinence évidente et un sens marquant, mais le royaume de Dieu n'est pas tributaire pour autant des activités ecclésiales. Par conséquent, le témoignage public luthérien doit s'exprimer dans un esprit de sérénité et de responsabilité. Son « succès » ne dépend pas de l'Église elle-même ni, en fin de compte, d'une conjoncture politique favorable.

La perspective de l'espérance renvoie à la dimension universelle de la justice et de la grâce de Dieu. Le témoignage public luthérien dépasse son contexte reçu immédiat en cherchant à prendre part à d'autres contextes. Les Églises luthériennes s'engagent dans la sphère publique au sens large, dans une volonté de transcender les frontières régionales, culturelles et idéologiques. Le témoignage public luthérien entend ainsi élargir l'horizon de son propre contexte, susciter un discours public plus général et créer de nouveaux espaces publics.

Solidarité et émancipation : le témoignage public luthérien dans l'amour

Vivant en Christ et transformés par l'amour de Dieu, nous sommes libres d'aimer et de servir les autres. Mais « qui est mon prochain ? » (Luc 10,29).

⁷ Martin Luther, « Le Petit Catéchisme » in *La foi des Églises luthériennes. Confessions et catéchismes*, op. cit. (note n° 5), p. 308.

La réponse de Jésus élargit la compréhension habituelle du prochain et préconise de dépasser les frontières de l'appartenance ethnique, de la race, des perceptions liées au genre et du statut social : seul compte ce dont l'autre a besoin.

L'appel à aimer son prochain fait partie intégrante de la vie chrétienne. Il constitue la vocation de chaque croyant-e, ainsi que celle de l'Église en tant que communauté de croyant-e-s. Il conduit l'Église à adopter un rôle public de défense des droits et d'intendance. Être libres par la grâce de Dieu d'aimer et de servir son prochain implique d'afficher sa solidarité avec les membres défavorisés de la société. Le témoignage chrétien dans l'espace public est avant tout guidé par l'évaluation des conséquences des décisions politiques sur les groupes les plus défavorisés de la société. Il n'est pas régi par le calcul des majorités les plus influentes, mais par la recherche de la justice et de la grâce de Dieu pour tout le monde.

Le lieu qui convient au témoignage public luthérien se situe à la fois au centre et en périphérie de la société. En tant que créatures divines, tous les êtres humains sont créés égaux en dignité. L'Église est donc appelée à réévaluer les distinctions culturelles entre le centre et la périphérie, entre les forces au pouvoir et les personnes opprimées, entre le bas et le haut. Témoignant du fait que le Christ s'est fait le serviteur de l'humanité, les Églises luthériennes sont tenues de faire preuve d'esprit critique, y compris envers elles-mêmes, dans leurs échanges avec les structures du pouvoir politique et culturel.

Le dialogue et la coopération sont indispensables pour créer un espace public participatif. Bâtir des communautés locales durables est l'une des conditions fondamentales des sociétés, en particulier là où vivent ensemble des personnes aux origines socioéconomiques, ethniques, religieuses ou culturelles différentes. Par leur esprit d'amour du prochain, les paroisses locales jouent un rôle majeur dans l'édification de communautés locales qui transcendent les différences enracinées et transmises d'une génération à l'autre. Pour parvenir à une société juste et pacifique où tout le monde participe sur un pied d'égalité, il est indispensable d'offrir une éducation transformatrice qui permet à chacun et chacune de devenir des agents responsables et mûrs dans leur famille, leur milieu et la société.

La présence diaconale prophétique s'incarne dans une relation d'attention aux autres êtres humains, que ce soit concernant leur bien-être physique ou leur émancipation spirituelle. C'est ainsi que naissent de nombreux récits sur la dignité humaine et la solidarité au milieu de la vulnérabilité, du péché et de la souffrance.

Questions sur les caractéristiques de l'engagement public luthérien

- Qu'est-ce qui aide ou empêche l'Église de s'engager avec courage et clarté dans l'espace public ?
- Qu'est-ce qui soutient l'Église lorsqu'elle vit concrètement son témoignage public avec patience et passion prophétique ?
- Quelles pratiques concrètes de solidarité et d'émancipation applique-t-on dans votre Église, au niveau paroissial et au niveau de la direction ?

Modes d'engagement de l'Église dans l'espace public

Exemples d'engagement public

Tout au long de son histoire, la FLM s'est engagée au service d'un certain nombre de sujets d'intérêt public essentiels. Les cinq exemples résumés ci-après sont là pour démontrer qu'un engagement cohérent et de longue haleine dans l'espace public constitue une part importante de notre vie en tant que communion mondiale. En nous engageant ensemble dans l'espace public, nous incarnons notre vocation commune de chrétien-ne-s libres, en Christ, d'aimer et de servir.

Exemple 1 : Engagement en faveur des personnes réfugiées

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et de la migration de millions de personnes qui a suivi, la FLM s'est mobilisée pour répondre aux besoins des personnes déplacées en Europe. Depuis sa première Assemblée en 1947 et jusqu'à nos jours, l'aide aux personnes réfugiées n'a cessé de constituer l'une des activités principales de la FLM. On compte aujourd'hui environ 60 millions de femmes, d'hommes et d'enfants réfugiés dans le monde, y compris les personnes déplacées, réfugiées et requérantes d'asile. Sur ce chiffre, ils ou elles sont 2,3 millions à bénéficier des activités du Département d'entraide mondiale de la FLM. Des efforts considérables ont été déployés pour intervenir dans les quatre situations d'urgence les plus importantes, en Irak, en Syrie, en République centrafricaine et au Soudan du Sud⁸.

⁸ Protocole d'accord entre la FLM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en 2014. Voir l'article en anglais à l'adresse : www.lutheranworld.org/news/lwf-and-unhcr-sign-memorandum-understanding-humanitarian-cooperation.

« Accueillir l'étranger : affirmations des chefs religieux », une déclaration s'appuyant sur les principes et les valeurs d'accueil qui sont l'un des fondements des grandes religions, a été présentée par le Conseil de la FLM lors de sa réunion en 2013. Voir à l'adresse : <https://www.unhcr.org/fr/protection/hcdialogue%20/53884c946/accueillir-letranger-affirmations-chefs-religieux.html> (en français à partir de la page 15).

Exemple 2 : Engagement pour mettre fin à l'exclusion

Au plus fort de la discrimination raciale en Afrique australe, qui avait également entamé la communion au sein des Églises et entre elles, la FLM a décrété que les Églises qui succombaient à l'hérésie de l'apartheid s'excluaient elles-mêmes, de facto, de la communion. Lors de l'Assemblée de 1977 à Dar es Salam, il a été clairement affirmé que l'apartheid était considéré comme une question théologique et qu'il portait atteinte à des fondements théologiques de base⁹.

Vaincre le racisme sous toutes ses formes reste une préoccupation majeure pour les Églises luthériennes du monde entier. Le Conseil de la FLM a ainsi publié une déclaration sans équivoque pour dénoncer le péché du racisme lors de sa réunion en 2015¹⁰. Particulièrement sensibles aux mécanismes d'exclusion tant manifestes que cachés, les Églises luthériennes s'attaquent également à d'autres formes d'exclusion et plaident en faveur de relations justes et d'une culture de la convivialité. Cette dernière envisage des communautés et des sociétés fondées sur des relations réciproques, le respect mutuel de leurs différences et la force unissant les personnes et les communautés – autant d'atouts qui enrichissent le vivre-ensemble.

Exemple 3 : Engagement en faveur de la justice de genre

Le Conseil de la FLM a approuvé en 2013 la *Politique de la FLM relative à la justice de genre*¹¹, spécialement conçue pour lutter contre l'injustice persistante dans les relations hommes-femmes. Cette politique s'appuie sur des décennies de travail en faveur de l'autonomisation des femmes et sur la volonté permanente de permettre une participation significative des femmes et des jeunes aux processus décisionnels de la communion. Dès 1984, une résolution de l'Assemblée de la FLM a voulu une représentation équilibrée d'au moins quarante pour cent de femmes et quarante pour

⁹ Voir la déclaration concernant l'Afrique australe et l'unité de l'Église adoptée par l'Assemblée de la FLM en 1977, dans « Quelques résolutions de l'Assemblée plénière », *Positions luthériennes*, 1978, vol. 1, p. 88-90, et la déclaration sur l'Afrique du Sud : intégrité confessionnelle, dans « Déclarations adoptées par la Septième Assemblée plénière, *Positions luthériennes*, 1984, vol. 4, p. 367-368.

¹⁰ « Le péché du racisme », déclaration publique en anglais du Conseil de la FLM lors de sa réunion de 2015. Voir à l'adresse : www.lutheranworld.org/sites/default/files/Public%20Statement%20-%20The%20Sin%20of%20Racism.pdf.

¹¹ Voir : https://www.lutheranworld.org/sites/default/files/DTPW-WICAS_Gender_Justice-FR.pdf.

cent d'hommes dans l'ensemble des organes directeurs, des comités des groupes de travail¹². La prise de position en faveur de l'ordination des femmes est un engagement central de la FLM et, à ce titre, fait partie intégrante de ses réflexions ecclésiologiques.

Exemple 4 : Engagement en faveur de la justice climatique

En collaboration avec ses partenaires œcuméniques et multireligieux, la FLM œuvre sans relâche pour faire connaître les répercussions écologiques et sociales néfastes des changements climatiques. Elle plaide en faveur de politiques qui permettront de protéger l'environnement, d'atténuer les effets néfastes, de favoriser l'adaptation aux nouvelles situations et d'empêcher la destruction de s'étendre. Les premières actions de la FLM contre les changements climatiques remontent à sa sixième Assemblée de Dar es Salam, en 1977. Depuis, les Églises luthériennes accordent une attention particulière aux populations les plus vulnérables, en particulier les pauvres et les peuples autochtones, par le biais de projets tels que la campagne de jeûne pour le climat et la participation aux initiatives interreligieuses de défense des causes qui ont précédé l'Accord de Paris en 2015¹³.

Exemple 5 : Engagement en faveur de relations pacifiques entre les religions

Dans un monde marqué par la division et les conflits, y compris entre les communautés religieuses, le fait de rassembler des personnes de confessions différentes pour qu'elles apprennent à mieux se connaître et qu'elles se mobilisent ensemble sur des sujets d'intérêt commun constitue un puissant témoignage public. La FLM s'est attachée à promouvoir le

¹² Voir le compte-rendu en anglais de l'Assemblée de 1984 à Budapest dans Carl H. Mau (dir.), « *In Christ – Hope for the World.* » *Official Proceedings of the Seventh Assembly of the Lutheran World Federation*, Rapport de la FLM n° 19/20, Fédération luthérienne mondiale, Genève, 1985, p. 224 et suiv.

¹³ Campagne « Jeûne pour le climat » à l'adresse : <https://jeunepourleclimat.net/>.

« Déclaration sur la justice climatique », déclaration publique en anglais du Conseil de la FLM durant sa réunion en 2014. Voir à l'adresse : www.lutheranworld.org/sites/default/files/Council2014-PublicStatement_ClimateJustice.pdf.

« Défense des causes et action en faveur de la justice climatique », déclaration publique en anglais du Conseil de la FLM lors de sa réunion en 2015. Voir à l'adresse : www.lutheranworld.org/sites/default/files/Public%20Statement%20-%20Advocacy%20and%20Action%20for%20Climate%20Justice_0.pdf.

dialogue et la coopération entre les religions. Son approche en matière de relations interreligieuses se caractérise par la collaboration avec des partenaires d'autres religions dans le cadre de l'action humanitaire et l'ouverture d'un dialogue théologique entre universitaires et personnalités religieuses¹⁴.

Les trois dimensions de l'engagement public

Dans chacun de ces exemples, il est nécessaire de prendre en considération trois dimensions fondamentales qui se recoupent : les pratiques, les idées et les structures. Ensemble, ces trois dimensions forment une approche globale de l'engagement de l'Église dans l'espace public.

En premier lieu vient l'élément des actions visibles et tangibles : des pratiques concrètes qui correspondent à une expérience humaine immédiate. Si les deux autres dimensions sont pratiquement invisibles la plupart du temps, elles peuvent avoir encore plus de poids. La deuxième dimension correspond aux idées : les convictions, les mentalités, les récits, les théologies ou les valeurs qui inspirent et guident les pratiques. C'est la dimension culturelle, religieuse et spirituelle. La troisième dimension fait référence, quant à elle, au cadre institutionnel et procédural qui délimite la marge de manœuvre au sein de la société. C'est la dimension juridique, politique et civile. Les idées inscrivent les pratiques dans une logique interne, tandis que les structures fournissent un raisonnement et un cadre extérieurs. Cette distinction fait écho à la distinction luthérienne classique des deux régimes que nous avons vue plus haut.

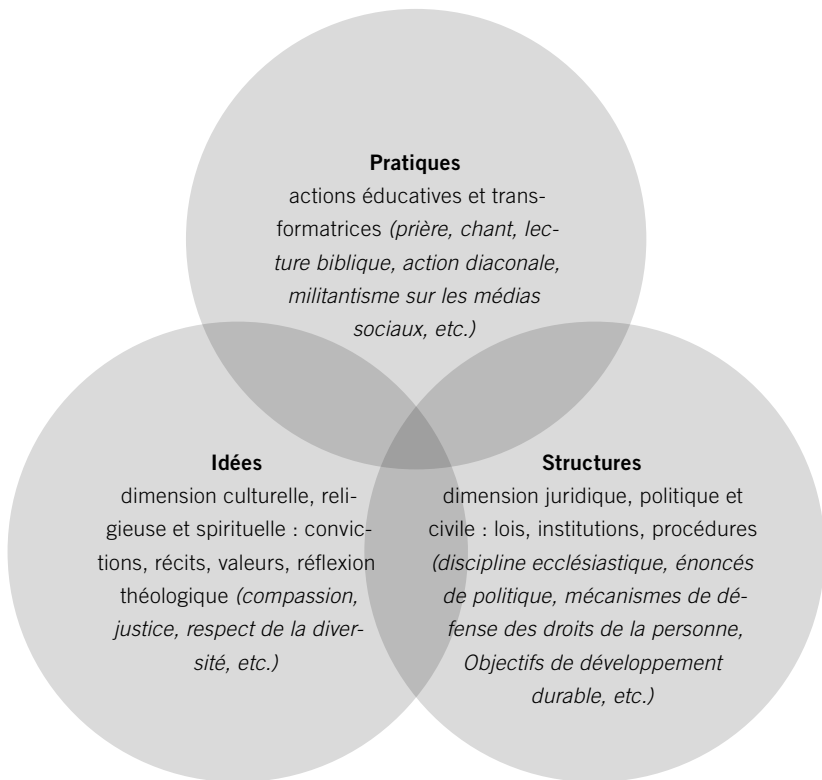
Les trois dimensions sont liées entre elles, mais elles ne sont jamais identiques. Elles s'influencent et se remettent en cause mutuellement. Les idées motivent et guident souvent les pratiques, mais si les pratiques

¹⁴ Déclaration interreligieuse conjointe sur l'engagement en faveur de la paix, la démocratie et le développement, mai 2014, Dar es Salam (Tanzanie). Voir à l'adresse (en anglais) : www.lutheranworld.org/sites/default/files/Interreligious_Declaration-DaresSalaam_8May2014.pdf.

Communiqué du colloque interconfessionnel « Vie religieuse et espace public en Asie », septembre 2015, Hong Kong. Voir à l'adresse (en anglais) : www.lutheranworld.org/sites/default/files/interfaith_consultation_communique_0.pdf.

Coopération entre la FLM et le Secours islamique mondial. Voir à l'adresse (en anglais) : www.lutheranworld.org/sites/default/files/lwf_and_islamic_relief_collaboration_2.pdf.

Simone Sinn, Mouhanad Khorchide et Dina El Omari (dir.), *Religious Plurality and the Public Space. Joint Christian-Muslim Theological Reflections*, Evangelische Verlagsanstalt, Leipzig, 2015 (en anglais), à l'adresse : www.lutheranworld.org/sites/default/files/DTPW-Studies-201501-Religious_Plurality_in_Public_Space.pdf.



évoluent, les idées peuvent également subir des transformations. On peut observer une dynamique similaire entre les pratiques et les réglementations.

Dès le départ, le critère principal de l'engagement public de la FLM a été de savoir si elle contribuait à soulager les souffrances des plus vulnérables. L'objectif envisagé est de parvenir à l'égalité d'accès, à la sécurité et à la participation significative de chaque être humain pour que tout le monde trouve sa juste place. Dans toute la communion mondiale, les pratiques, les idées et les structures communes des Églises sont volontairement axées sur cet objectif. Mais malgré les progrès considérables qui ont été enregistrés, l'injustice n'a pas disparu de l'espace public. Dès lors, la communion, les Églises et les individus doivent mener une réflexion sur les efforts accomplis et trouver de nouveaux modes d'engagement dans l'espace public afin d'insuffler de réels changements dans la société.

Questions sur l'engagement de l'Église

- Comment l'Église contribue-t-elle à responsabiliser les structures et à contester les structures problématiques de la société ?
- Comment l'Église, par ses pratiques spirituelles et diaconales, donne-t-elle à ses membres les moyens d'être des citoyennes et citoyens actifs ?
- Quels modes d'engagement public nouveaux et créatifs pouvez-vous identifier et imaginer ?

L'ABCDE de l'engagement de l'Église dans l'espace public

A Analyser les questions d'actualité de manière participative

La plupart des questions d'actualité étant assez complexes et impliquant un grand nombre d'acteurs, il est nécessaire d'examiner attentivement chaque question pour en comprendre les enjeux, notamment en écoutant les personnes concernées et en étudiant les recherches sur le terrain. Dans ces processus de discernement, il convient d'identifier les besoins et les intérêts des différentes parties prenantes et d'analyser soigneusement les structures du pouvoir en cause. L'Église doit exposer clairement ses propres liens avec la question examinée et trouver des moyens de renforcer l'évaluation participative.

B Bâtir des relations de confiance

Les situations de conflit hantent de nombreuses communautés dans ce monde. L'Église est appelée à suivre des chemins de paix avec d'autres acteurs de la société et à bâtir des relations de confiance. Elle offre un espace pour aborder en toute franchise les réalités sources de divisions. Elle est appelée à conduire et à offrir des processus de repentance, de guérison et de pardon, tout en suivant de nouvelles voies de réconciliation. L'Église invite à la redevabilité et à la responsabilité mutuelle, et elle est activement impliquée dans la création d'une société civile dynamique et dans la constitution de réseaux de solidarité.

C Contester l'injustice

Dans les situations complexes, l'Église élève une voix prophétique sans équivoque lorsque la dignité et les droits fondamentaux des personnes sont bafoués. Parfois, elle recourra à des procédures établies pour défendre la cause des personnes marginalisées ou exclues. À d'autres occasions, elle devra trouver des solutions créatives ou extraordinaires pour réparer les

injustices. L'Évangile a pour corollaire une vision claire visant à transformer les structures oppressives et les systèmes destructeurs. Les chrétiens-ne-s sont appelés à s'engager en politique, non par goût du pouvoir, mais pour renforcer le pouvoir d'agir des victimes d'injustices. L'Église défend l'état de droit et une bonne gouvernance, car elle les considère comme des conditions structurelles de première importance pour favoriser la justice et la paix dans la société.

Découvrir des signes d'espérance

L'Église est un lieu qui invite à découvrir des signes d'espérance et à renouer avec l'amour profond de Dieu pour ce monde. Elle accompagne les personnes intéressées dans leur cheminement spirituel pendant que, nourries par la Parole divine, celles-ci respirent l'espérance donnée par l'Esprit de Dieu. L'Église s'associe aux initiatives qui font rayonner l'espérance dans la société en ouvrant de nouvelles possibilités là où des gens se sentent perdus ou désespérés. L'accompagnement pastoral, les initiatives diaconales et l'engagement public envisagent d'autres options là où des dynamiques destructrices donnent l'impression d'étouffer. Le partage de l'espérance est une dimension importante de l'engagement public de l'Église.

Émaniciper les personnes en difficulté

L'Église s'attache à renforcer les moyens permettant à chaque être humain de s'épanouir pleinement dans la vie. L'Évangile exprime une vision dans laquelle disparaissent tous les obstacles qui empêchent les êtres humains de participer de plein droit à la société (Luc 4,18 et suiv.). L'Église est présente auprès des personnes qui souffrent et elle écoute leurs difficultés. Elle cherche des moyens de renforcer le pouvoir d'agir des faibles et des vulnérables par la présence diaconale, l'éducation, la défense de causes et parfois des mouvements de résistance. Elle se réjouit avec les gens qui connaissent la libération et la guérison, qui trouvent la justice et la paix et qui vivent dans la dignité.

Annexe I:

L'Église dans l'espace public : déclaration de la Fédération luthérienne mondiale¹⁵

1. Les luthérien-ne-s affirment leur vocation à l'engagement public

À l'occasion du 500^e anniversaire de la Réforme, la communion luthérienne entend affirmer que l'engagement public de l'Église est un élément crucial de l'identité luthérienne. L'engagement public est la réponse permanente de l'Église à la liberté qui est la nôtre, en Christ, d'aimer et de servir notre prochain. La Réforme a clairement exprimé que cette liberté provient du salut par la grâce au moyen de la foi.

À une époque où le rôle et l'autorité de la religion font l'objet de débats, nous expliquons pourquoi et comment les luthérien-ne-s assument une présence et une participation active dans l'espace public. Considérant notre avenir en tant que communion mondiale, nous répondons à l'appel à renforcer notre présence dans l'espace public.

Les chrétien-ne-s sont façonnés par le message de l'Évangile. La puissance libératrice de Dieu nous transforme pour mener une vie qui reflète la bonne nouvelle de Jésus Christ. En Christ, Dieu embrasse notre fragilité, nos souffrances et notre péché et conduit l'existence humaine à une vie nouvelle (cf. Philippiens 2). Le baptême est le point d'ancrage de la vie chrétienne et de l'engagement public chrétien. La Bible nous appelle à être toujours prêt-e à justifier notre espérance devant celles et ceux qui nous en demandent compte, et à le faire avec douceur et respect (cf. 1 Pierre 3,15 et suiv.). Le baptême implique un appel à une vie de foi, d'espérance et d'amour (cf. 1 Corinthiens 13,13) prête à sauvegarder le bien-être de tous les êtres humains.

Les communautés chrétiennes ont une dimension publique, car elles sont appelées par Dieu à être des agents de transformation dans le monde (Romains 12,2). Les Églises et les congrégations sont appelées à sortir

¹⁵ Cette déclaration a été adoptée par le Conseil de la Fédération luthérienne mondiale à l'occasion de sa réunion à Wittemberg, en Allemagne, en juin 2016.

de leur zone de confort institutionnelle et à demeurer prophétiquement au milieu des cris et des espérances qui emplissent leur contexte local et mondial. Ainsi, lorsqu'elles s'isolent des sujets de préoccupation généraux de leur société, les Églises manquent à leur vocation d'être le sel et la lumière du monde (Matthieu 5,13-16).

2. Les luthérien-ne-s ont à cœur de renforcer l'espace public pour que tout le monde y trouve sa juste place

Nous envisageons l'espace public comme un lieu où tout le monde a sa juste place, et affirmons notre volonté d'y jouer un rôle actif. Trois éléments importants caractérisent cet espace public : (a) l'égalité d'accès aux biens communs et aux processus décisionnels ; (b) la sécurité, en particulier pour les personnes vulnérables ; et (c) la participation significative et l'interaction de tous les groupes de la société.

L'émancipation sociale se produit lorsque des groupes traditionnellement exclus des processus sociaux, politiques et économiques font entendre leur voix et voient leurs revendications publiquement prises en compte ; cela leur permet alors de contribuer aux politiques publiques et à la transformation culturelle.

3. Les luthérien-ne-s affirment le rôle public et la responsabilité des communautés religieuses

À rebours des tendances à limiter la religion à la sphère privée et à se retirer dans des espaces communs fermés, nous affirmons que les communautés religieuses ont un rôle public à jouer dans la société. Elles contribuent activement au bien commun en partageant leurs visions et leurs valeurs spirituelles, en exprimant leur compréhension d'une société juste et pacifique, en s'opposant aux structures oppressives et en se mettant au service des personnes en difficulté.

Ce rôle public a pour corollaire la responsabilité d'organiser ses affaires de façon transparente et dans la perspective de rendre des comptes, tant au sujet de questions institutionnelles que d'enseignements théologiques. Les luthérien-ne-s ont une conscience aiguë de la faillibilité humaine et du péché, y compris au sein de l'Église. C'est la raison pour laquelle cette dernière ne peut pas revendiquer une position de supériorité dans le discours public. Les paroles de l'Évangile insufflent la vie au monde, et l'Église est l'instrument par lequel l'Évangile se fait entendre. Par consé-

quent, elle est appelée à s'engager dans le monde avec un regard critique, y compris sur elle-même.

4. Les luthérien-ne-s soulignent la distinction entre le régime temporel et le régime spirituel

Lorsque l'on revendique une présence active dans l'espace public, il est utile de distinguer le régime terrestre du régime spirituel. Selon la théologie luthérienne, dans le régime temporel, les lois permettent d'ordonner la société pour que tout le monde puisse vivre ensemble en paix. Au cœur du régime spirituel réside le partage de la bonne nouvelle de l'amour profond de Dieu pour ce monde. Proclamer la miséricorde de Dieu est une marque essentielle de notre Église, et l'une de nos contributions à l'espace public.

Les luthérien-ne-s s'opposent à la politisation de la religion et à l'instrumentalisation de la politique par des acteurs religieux. Ces dynamiques faussent le sens et la fonction des deux régimes, et deviennent destructrices pour toute la société. La tâche de l'Église n'est pas de dominer l'espace public, mais plutôt de mettre en garde contre toute vision du monde ou religion (chrétienne ou autre) qui voudrait s'ériger en idéologie propre à dominer l'espace public. La tradition luthérienne souligne l'importance de la liberté de religion ou de croyance en tant que moyen de protéger le régime spirituel de chaque vie humaine contre les ingérences injustifiées. Elle condamne toute violence, familiale ou publique, et tout discours de haine respectivement commise ou prononcé au nom de la religion.

5. Les luthérien-ne-s reconnaissent le caractère partagé de l'espace public

Dans leurs sociétés respectives, les luthérien-ne-s cohabitent avec des personnes d'autres convictions et traditions religieuses. Le dialogue et la coopération sont indispensables pour créer un espace public participatif. Face à des sociétés marquées par les conflits, l'Église est appelée à suivre le chemin de la paix avec les autres et à bâtir des relations de confiance. Elle est appelée à conduire et à offrir des processus de repentance, de guérison et de pardon, tout en suivant de nouvelles voies de réconciliation. L'Église est activement impliquée dans la définition d'une société civile dynamique et dans la constitution de réseaux de solidarité.

6. Pour les luthérien-ne-s, les droits de la personne sont un instrument important pour améliorer la justice et la paix

Le témoignage chrétien dans l'espace public est avant tout guidé par l'évaluation des conséquences des décisions politiques sur les groupes les plus défavorisés de la société. En tant que créatures divines, tous les êtres humains sont créés égaux en dignité. L'Église est donc appelée à réévaluer les distinctions culturelles entre le centre et la périphérie, entre les forces au pouvoir et les personnes opprimées, entre le bas et le haut. Dans un monde pluriel et mondialisé, les droits de la personne sont devenus un instrument important de justice et de paix.

7. Dans l'espace public, les luthérien-ne-s s'engagent dans cinq grandes activités :

- a) Analyser les questions d'actualité de manière participative
- b) Bâtir des relations de confiance
- c) Contester l'injustice
- d) Découvrir des signes d'espérance
- e) Émanciper les personnes en difficulté

Annexe II :

Ressources recommandées

Disponibles en français

Manuel de plaidoyer de la FLM (disponible également en anglais et espagnol)

<https://www.lutheranworld.org/content/resource-advocacy-handbook>

Politique de la FLM relative à la justice de genre (disponible dans une quinzaine de langues)

<https://www.lutheranworld.org/content/resource-lwf-gender-justice-policy>

Autres langues

Loving your neighbor: Encouraging constructive interfaith engagement – A reader (en anglais)

<https://www.lutheranworld.org/content/resource-loving-your-neighbor-encouragingconstructive-interfaith-engagement-reader>

Religious Plurality and the Public Space: Joint Christian-Muslim Theological Reflections (anglais)

<https://www.lutheranworld.org/content/resource-religious-plurality-and-public-space-joint-christian%E2%80%93muslim-theological-reflections>

Interactive pluralism. Religious life and public space (en anglais)

<https://www.lutheranworld.org/content/resource-interactive-pluralism-asia-religious-life-and-public-space>

Global Perspectives on the Reformation: Interactions between Theology, Politics and Economics (en anglais et allemand)

<https://www.lutheranworld.org/content/resource-global-perspectives-reformation>

Resisting Exclusion – Global Theological Responses to Populism (en anglais)

<https://www.lutheranworld.org/content/resource-resisting-exclusion-global-theological-responses-populism>

God, Creation and Climate Change: Spiritual and Ethical Perspectives (en anglais)

<https://www.lutheranworld.org/content/resource-god-creation-and-climate-change>

Sustainable Development Goals (SDG) Self-Assessment Tools (en anglais et espagnol)

<https://wakingthegiant.lutheranworld.org/content/sdg-self-assessment-tool-151>

The critical role of faith actors in national climate debate (en anglais et espagnol)

<https://www.lutheranworld.org/content/resource-critical-role-faith-actors-national-climate-debate>

Confronting populism: how can churches respond? (en anglais)

<https://www.lutheranworld.org/news/confronting-populism-how-can-churches-respond>

Resisting and engaging with religious nationalism (en anglais)

<https://www.lutheranworld.org/news/resisting-and-engaging-religious-nationalism>

Between faith and fake news (en anglais)

<https://www.lutheranworld.org/news/between-faith-and-fake-news>

Breaking Down the Social Media Divides: A Guide for Individuals and Communities to Address Hate Online (en anglais)

<http://www.wacceurope.org/projects/social-media-divide/>

Le groupe d'étude

Composition

Archevêque Antje Jackelén (Suède), présidente

Évêque émérite Suneel Bhanu Busi (Inde)

Pasteure Eva Harasta (Autriche)

Mme Eneida Jacobsen (Brésil)

Mme Kathryn M. Lohre (États-Unis)

Pasteur Lusungu Mbilinyi (Tanzanie)

M. Jerzy Sojka (Pologne)

Personnel de la FLM

Pasteure Simone Sinn (Allemagne), coordinatrice

Pasteur Kenneth Mtata (Zimbabwe)

M. Ojot Ojulu (Éthiopie)



FÉDÉRATION
LUTHÉRIENNE
MONDIALE

Une communion
d'Églises